



# Décision relative à une demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché d'une famille de produits biocides

N° AMM: FR-2019-0017

Vu les dispositions du règlement (UE) N° 528/2012 et de ses textes d'application,

Vu le code de l'environnement et notamment le chapitre II du titre II du livre V des parties législative et règlementaire,

Vu la demande d'autorisation de mise à disposition sur le marché par reconnaissance mutuelle simultanée de la famille de produits biocides **LIGNUM WOODWORM KILLER PF**,

de la société :

WoodchemEQ Limited

enregistrée sous le numéro :

BC-HH023778-35

Vu le résumé des caractéristiques du produit en langue anglaise, harmonisé entre les Etats membres concernés par la procédure de reconnaissance mutuelle simultanée relative à la famille de produit.

Vu les conclusions de l'évaluation du 05 février 2019,

Vu la décision du Directeur général de l'Anses du 20 février 2019,

Vu le recours formé par la société Barkwith Associates Limited le 25 mars 2019,

Considérant que le produit répond au(x) critère(s) de l'article 19, paragraphe 1 du règlement (UE) N°528/2012;

#### Article 1er

La mise à disposition sur le marché du produit biocide désigné ci-dessus **est autorisée** en France pour les usages et dans les conditions précisées en annexe,

#### Article 2

La présente décision **abroge et remplace** la décision du 20 février 2019 et s'applique sans préjudice des dispositions générales applicables aux produits biocides, notamment en matière d'étiquetage. L'échéance de validité de la présente décision est fixée au 30 janvier 2029.

En cas de dépôt d'une demande de renouvellement conformément à l'article 31 du règlement (UE) 528/2012 au minimum 550 jours avant la date d'expiration de la présente autorisation et en l'absence de décision statuant sur son renouvellement avant la date d'expiration, l'autorisation de mise à disposition sur le marché est prolongée de plein droit pour la durée nécessaire à l'achèvement de son évaluation.

A Maisons-Alfort, le

0 5 JUIN 2019

Dr Caroline SEMAILLE
Directrice générale deléguée
en charge du pôle produits réglementés





## ANNEXE : Résumé des caractéristiques du produit

## Partie I.- premier niveau d'information

#### 1. Informations administratives

#### 1.1. Nom commercial de la famille de produits

Nom commercial	Lignum Woodworm Killer PF
Autre(s) nom(s) commercial(aux)	-

#### 1.2. Type de produit (s)

Types de produit	TP8 : Produits de protection du bois
------------------	--------------------------------------

#### 1.3. Détenteur de l'autorisation de mise à disposition sur le marché

Nom et adresse du détenteur	Nom	WoodchemEQ Limited		
	Adresse	Unit 3D North Point House, North Point Business Park, New Mallow Road, T23 AT2P Cork Republic of Ireland		
Numéro de demande	BC-HH023778-35			
Type de demande	Demande de Reconnaissance Mutuelle Parallèle			
Numéro d'autorisation	FR-2019-0017			
Date d'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision			
Date d'expiration de l'autorisation	Se reporter à la date figurant en première page de la décision			

#### 1.4. Fabricant(s) de la famille de produits

Nom du fabricant	Enviroquest GPT Ltd
Adresse du fabricant	Unit E8/E9 DE21 6XE Derby, Royaume-Uni
Emplacement des sites de fabrication	Unit E8/E9 DE21 6XE Derby, Royaume-Uni

#### 1.5. Fabricant(s) de la (des) substance(s) active(s)

Substance active	Permethrine
Nom du fabricant	Tagros Chemicals India Ltd
Adresse du fabricant	Tagros Chemicals India Limited: Jhaver Centre, IV floor, Rajah Annamalai Building, 72, Marshalls Road, Egmore, Chennai – 600 008 India
Emplacement des sites de fabrication	A4/1&2, SIPCOT Industrial Complex, Kudikadu, Cuddalore, Tamil Nadu, India.





### 2. Composition de la famille de produits et type de formulation

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative de la famille de produit

Nom IUPAC commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro	Numéro EC	Contenu (%)	
		CAS		Min	Max	
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2- dichlorovinyl)-2,2- dimethylcyclopropa necarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,267	6,493
Neodol 91.5	Alcool d'alkyl (C9- C11) éthoxylé	Co-formulant	68439-46-3	-	1,6	40,0

#### 2.2. Type de formulation

AL – Autre liquide ME – Micro Emulsion

## Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 1

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 1

#### 1.1. Identification du Meta RCP 1

TO INVESTIGATION OF THE PROPERTY OF THE PROPER		
Identification	Meta SPC 1	

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 1	

#### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 8 – Produits de protection du bois
---------------------	---------------------------------------

## 2. Composition du Meta RCP 1

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 1

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3- (2,2-dichlorovinyl)-	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,267	0,267
	2,2- dimethylcyclopropane carboxylate					
Neodol 91.5	Alcool d'alkyl (C9- C11) éthoxylé	Co-formulant	68439-46-3	-	1,6	1,6

#### 2.2. Types de formulations

AL – Autre Liquide	





## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 1

Classification		
Catégories de danger	Toxicité aquatique aigue catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1 Irritation oculaire, catégorie 2	
Mentions de danger	H319: Provoque une sévère irritation des yeux H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets à long terme	
Etiquetage		
Mentions d'avertissement	Attention	
Mentions de danger	H319 : Provoque une sévère irritation des yeux H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets à long terme	
Conseils de prudence	P264: Se laver soigneusement après manipulation P280: Porter un équipement de protection du visage. P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P337 + P313: Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin. P273: Éviter le rejet dans l'environnement P391: Recueillir le produit répandu P501: Eliminer le contenu/récipient dans	
Note	EUH208 : contient de la perméthrine et du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut provoquer une réaction allergique.	

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 1

#### 4.1. Description de l'usage

#### Tableau 1. Usage # 1 - Non-professionnels - Prêt à l'emploi - Préventif

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Produits de protection du bois
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons ( <i>Hylotrupes bajulus</i> ) Petite vrillette ( <i>Anobium punctatum</i> )  Termites ( <i>Reticulitermes spp.</i> ) – soldat, nymphe et ouvrier
Domaine(s) d'utilisation Traitement préventif – classe d'usage 1 (Bois résineux et feuillus)	
Méthode(s) d'application	Application superficielle brossage / pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitements préventifs : 200 mL de produit par m² de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons métalliques (avec couche époxy-phénolique de vernis interne): de 1L à 5L Bidons en HDPE de 1L à 5L





4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usag	e

#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Pour une application en extérieur, le sol à proximité du bois à traiter doit être protégé par une bâche. Attendre le séchage complet du bois traité avant de retirer la bâche.

instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'ei	nvironnement
4.1.3. Lorsque specifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs	ou indirects possibles,

4.1.4. Lorsque spécifique à l'usage,	instructions en vu	ie d'une é	limination s	ans danger	du produit et de
son emballage					

4.1.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage

#### 4.2. Description de l'usage

#### Tableau 2. Usage # 2 - Non-professionnels - Prêt à l'emploi - Curatif

Type de produit	TP 8			
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	Produits de protection du bois			
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons ( <i>Hylotrupes bajulus</i> ) Petite vrillette ( <i>Anobium punctatum</i> ) Lycte brun ( <i>Lyctus brunneus</i> )			
Domaine(s) d'utilisation	Traitement curatif du bois en service (feuillus et résineux) en intérieur			
Méthode(s) d'application	Application superficielle brossage / pulvérisation			
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitements curatifs - 300 mL de produit par m² de bois			
Catégorie(s) d'utilisateurs	Non professionels			
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons métalliques (avec couche époxy-phénolique de vernis interne): de 1L à 5L Bidons en HDPE de 1L à 5L			

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Pour une application en extérieur, le sol à proximité du bois à traiter doit être protégé par une bâche. Attendre le séchage complet du bois traité avant de retirer la bâche.





-	
4.2.4. Lorsque s son emballage	spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de
-	
4.2.5. Lorsque s dans les conditi	spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocid ions normales de stockage
_	

#### 4.3. Description de l'usage

#### Tableau 3. Usage # 3 - Professionnels - Prêt à l'emploi - Préventif

Type de produit	TP 8	
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé		
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons ( <i>Hylotrupes bajulus</i> ) Petite vrillette ( <i>Anobium punctatum</i> ) Termites ( <i>Reticulitermes spp.</i> ) – soldat, nymphe et ouvrier	
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif – classe d'usage 1 (Bois résineux et feuillus)	
Méthode(s) d'application	Application superficielle brossage / pulvérisation	
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitements préventifs : - 200 mL de produit par m² de bois	
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels	
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons métalliques (avec couche époxy-phénolique de vernis interne): de 25L Bidons en HDPE de 1L à 25L	

#### 4.3.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

### 4.3.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Pour une application en extérieur, le sol à proximité du bois à traiter doit être protégé par une bâche. Attendre le séchage complet du bois traité avant de retirer la bâche.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit et du bois
- Porter une combinaison de catégorie III type 6 pendant l'application par pulvérisation.





4.3.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement
-
4.3.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et d son emballage
-
4.3.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage
-

#### 4.4. Description de l'usage

#### Tableau 4. Usage # 4 - Professionnels - Prêt à l'emploi - Curatif

Type de produit	TP 8			
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé				
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons ( <i>Hylotrupes bajulus</i> ) Petite vrillette ( <i>Anobium punctatum</i> ) Lycte brun ( <i>Lyctus brunneus</i> )			
Domaine(s) d'utilisation	Traitement curatif du bois en service (feuillus et résineux) en intérieur			
Méthode(s) d'application	Application superficielle brossage / pulvérisation Application par injection en complément d'une application superficielle			
Dose(s) et fréquence(s) d'application  Traitements curatifs Pour les traitements par application superficielle, le taux d'applic - 300 mL de produit par m² de bois				
	Pour les traitements appliqués par injection en complément d'un traitement superficiel, le taux d'application est : 150 kg de produit / m³ de bois			
Catégorie(s) d'utilisateurs				
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons métalliques (avec couche époxy-phénolique de vernis interne): de 1L à 25L Bidons en HDPE de 1L à 25L			

#### 4.4.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

 Les traitements curatifs par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle.

#### 4.4.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

- Pour une application en extérieur, le sol à proximité du bois à traiter doit être protégé par une bâche. Attendre le séchage complet du bois traité avant de retirer la bâche.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit et du bois traité.
- Porter une combinaison de catégorie III type 6 pendant l'application par pulvérisation.



2 Largana anágifiana à l'usage détail-



nstructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement
1.4.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage
- I.4.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocid lans les conditions normales de stockage
-

### 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 1

#### 5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Ne pas toucher ni marcher dans les matériaux renversés.
- Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate.
- Les personnes non protégées et les animaux doivent être exclus de la zone à traiter et le rester jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, ce qui peut varier en fonction des conditions climatiques.
- Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.
- Lors de l'application, veillez à éviter les éclaboussures sur les vêtements et la peau.

#### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.

## 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté);
   appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
   Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.
- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Éviter le contact prolongé des animaux domestiques, en particulier des chats, avec les surfaces traitées.





Les pyréthrinoïdes et les pyréthrines peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (éviers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
- Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Durée de vie: 2 ans

Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé et dans l'emballage commercial.

#### 6. Autre(s) information(s)

En cas d'inefficacité du traitement, le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.

# Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 1

## 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Aquaprofi Defend Lignex Aquadefend Trattamento Antitarlo Traitement du bois insecticide prêt à l'emploi Trait'Plus CP Presta Woodworm Killer Curatim IS 4				
Numéro d'autorisation					
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2- dichlorovinyl)-2,2- dimethylcyclopropa necarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	0,267
Neodol 91.5	Alcool d'alkyl (C9- C11) éthoxylé	Co-formulant	68439-46-3	-	1,6





## Partie II.- deuxième niveau d'information du Meta RCP 2

### 1. Information administrative sur le Meta RCP 2

#### 1.1. Identification du Meta RCP 2

The same of the sa		
Identification	Meta SPC 2	

#### 1.2. Suffixe du numéro d'autorisation

Numéro 2	
----------	--

#### 1.3. Type de produit (s)

Type de produit (s)	TP 8 – Produits de protection du bois
---------------------	---------------------------------------

### 2. Composition du Meta RCP 2

#### 2.1. Composition qualitative et quantitative du Meta RCP 2

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)	
					Min	Max
Permethrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2- dichlorovinyl)-2,2- dimethylcyclopropa necarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	6,493	6,493
Neodol 91.5		Co- formulant	68439-46-3	-	40,0	40,0

#### 2.2. Types de formulations

ME – Micro-Emulsion

## 3. Mentions de danger et conseils de prudence pour le Meta RCP 2

Classification			
Catégories de danger	Sensibilisation cutanée catégorie 1 Lésions oculaires graves catégorie 1 Toxicité aquatique aigue catégorie 1 Toxicité aquatique chronique catégorie 1 H317: Peut provoquer une allergie cutanée H318: Provoque des lésions oculaires graves H400: Très toxique pour les organismes aquatiques H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets à long terme		
Mentions de danger			
Etiquetage			
Mentions d'avertissement	Danger		
Mentions de danger	H317 : Peut provoquer une allergie cutanée H318 : Provoque des lésions oculaires graves H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraine des effets à long terme		





Conseils de prudence	P261 : Eviter de respirer les
	poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
	P272 : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
	P273 : Eviter les rejets dans l'environnement
	P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un
	équipement de protection des yeux/du visage
	P302 + P352 : En cas de contact avec la peau, laver abondamment à l'eau et au savon.
	P305 + P351 + P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer
	avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
	Continuer à rincer.
	P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. P333 + P313 : En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin.
	P321 : Traitement spécifique (voir sur cette étiquette)
	P391 : Recueillir le produit répandu
	P362 + P364 : Enlever les vêtements contaminés et les laver avant
	réutilisation.
	P501 : Eliminer le contenu/récipient dans
Note	FUH208: contient de la norméthrine et du 1.2 honziesthiere l 2/2U) erre De 1
11010	EUH208 : contient de la perméthrine et du 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut provoquer une réaction allergique.

## 4. Usage(s) autorisé(s) pour le Méta RCP 2

#### 4.1. Description de l'usage

## Tableau 1. Usage # 1 – Professionnels – Produit Concentré – Préventif

Type de produit	TP 8
	IF 0
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons ( <i>Hylotrupes bajulus</i> )
développement)	Petite vrillette (Anobium punctatum)
	Termites (Reticulitermes spp.) – soldat, nymphe et ouvrier
Domaine(s) d'utilisation	Traitement préventif – classe d'usage 1 (bois résineux et feuillus)
Méthode(s) d'application	Application superficielle brossage Application superficielle pulvérisation
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitements préventif Pour les traitements par application superficielle, le taux d'application est : - 200 mL de produit dilué à 4 % v/v par m² de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons métalliques (avec couche époxy-phénolique de vernis interne): de 1L à 25L
	Bidons en HDPE de 1L à 25L

## 4.1.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

	1 - 1 - 10   - 10		





#### 4.1.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Pour une application en extérieur, le sol à proximité du bois à traiter doit être protégé par une bâche. Attendre le séchage complet du bois traité avant de retirer la bâche.

4.1.3. Lorsque spécifique instructions de premier.	e à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, s soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement
-	
4.1.4. Lorsque spécifiqu son emballage	e à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de
-	
4.1.5. Lorsque spécifiqu dans les conditions nor	e à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide nales de stockage
-	

#### 4.2. Description de l'usage

#### Tableau 2. Usage # 2 - Professionnels - Produit concentré - Curatif

Type de produit	TP 8
Le cas échéant, une description précise de l'usage autorisé	
Organisme(s) cible(s) (y compris le stade de développement)	Insectes à larves xylophages Capricorne des maisons ( <i>Hylotrupes bajulus</i> ) Petite vrillette ( <i>Anobium punctatum</i> ) Lycte brun ( <i>Lyctus brunneus</i> )
Domaine(s) d'utilisation	Traitement curatif du bois en service (feuillus et résineux) en intérieur
Méthode(s) d'application	Application superficielle brossage / pulvérisation Application par injection (en complément d'une application superficielle)
Dose(s) et fréquence(s) d'application	Traitements curatifs Pour les traitements par application superficielle, le taux d'application est : - 300 mL de produit dilué à 4 % par m² de bois  Pour les traitements appliqués par injection (en complément d'un traitement superficiel destiné aux professionnels uniquement), le taux d'application est : 150 kg de produit dilué à 4 % / m³ de bois
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnels
Taille(s) et type(s) de conditionnement	Bidons métalliques (avec couche époxy-phénolique de vernis interne): de 1L à 25L Bidons en HDPE de 1L à 25L

#### 4.2.1. Instructions d'utilisation spécifiques à l'usage

 Les traitements par injection sont toujours réalisés en combinaison avec un traitement curatif par application superficielle.





#### 4.2.2. Mesures de gestion de risque spécifiques à l'usage

Pour une application en extérieur, le sol à proximité du bois à traiter doit être protégé par une bâche.
Attendre le séchage complet du bois traité avant de retirer la bâche.

4.2.3. Lorsque spécifique à l'usage, détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement
-
4.2.4. Lorsque spécifique à l'usage, instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage
-
4.2.5. Lorsque spécifique à l'usage, conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions normales de stockage
-

#### 5. Conditions générales d'utilisation du Meta RCP 2

#### 5.1. Instructions d'utilisation

- Respecter les doses d'application du produit et les classes d'usages autorisées.
- Prévenir le responsable de la mise sur le marché en cas de non efficacité du traitement.
- Ne pas toucher ni marcher dans les matériaux renversés.
- Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate.
- Les personnes non protégées et les animaux doivent être exclus de la zone à traiter et le rester jusqu'à ce que les surfaces soient sèches, ce qui peut varier en fonction des conditions climatiques.
- Les surfaces traitées ne doivent pas être touchées jusqu'à ce qu'elles soient sèches.
- Lors de l'application, veillez à éviter les éclaboussures sur les vêtements et la peau.

#### 5.2. Mesures de gestion de risque

- Ne pas appliquer sur du bois pouvant être en contact avec des aliments et boissons (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente).
- Le bois traité ne doit pas être destiné à des utilisations impliquant un contact alimentaire (alimentation humaine et/ou alimentation des animaux de rente) ou un contact avec les animaux de rente.
- Porter des gants résistants aux produits chimiques (matériau des gants à faire spécifier par le titulaire de l'autorisation dans les informations sur le produit) pendant la phase de manipulation du produit et du bois traité.
- Porter une combinaison de catégorie III type 6 pendant l'application par pulvérisation.

## 5.3. Détails relatifs aux effets indésirables directs ou indirects possibles, instructions de premiers soins et mesures d'urgence à prendre pour protéger l'environnement

- En cas d'inhalation : sortir le sujet à l'air libre et le mettre au repos ; en cas d'apparition de symptômes et/ou d'inhalation de fortes concentrations, contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112.
- En cas de troubles de la conscience, placer le sujet en position latérale de sécurité (couché sur le côté);
   appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas d'ingestion : rincer la bouche avec de l'eau et contacter le centre antipoison ou appeler le 15/112. Ne pas faire boire ni vomir.
- En cas de contact avec la peau : enlever les vêtements et les chaussures contaminés et laver la partie contaminée avec de l'eau et du savon. En cas d'apparition de signes d'irritation, contacter le centre antipoison.





- En cas de contact avec les yeux : rincer abondamment les yeux à l'eau tiède en maintenant les paupières écartées puis continuer le rinçage sous un filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de port de lentilles : rincer immédiatement à l'eau tiède puis enlever les lentilles s'il n'existe pas de contre-indication et continuer le rinçage sous un mince filet d'eau tiède pendant 10 mn. En cas de persistance des signes d'irritation ou d'apparition de troubles de la vision, consulter un médecin.
- Garder l'emballage et/ou la notice à disposition.
- Éviter le contact prolongé des animaux domestiques, en particulier des chats, avec les surfaces traitées.
- Les pyréthrinoïdes et les pyréthrines peuvent provoquer une paresthésie (sensation de brûlure et de picotement de la peau sans irritation). Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

#### 5.4. Instructions en vue d'une élimination sans danger du produit et de son emballage

- Ne pas se débarrasser du produit biocide dans les canalisations (éviers, toilettes...), les caniveaux, les cours d'eau, en plein champ ou dans tout autre environnement extérieur.
  - Eliminer le produit non utilisé, son emballage et tout autre déchet, dans un circuit de collecte approprié.

## 5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit biocide dans les conditions de stockage normales

Durée de vie: 2 ans

Stocker dans un endroit sec, frais et ventilé et dans l'emballage commercial.

#### 6. Autre(s) information(s)

En cas d'inefficacité du traitement, le détenteur de l'autorisation de mise sur le marché devra informer l'Autorité Compétente.

# Partie III - troisième niveau d'information : produits individuels dans le Meta RCP 2

# 1. Noms commerciaux, numéros d'autorisation et composition spécifique de chaque produit

Nom commercial	Traitement du bois Presta I62.5 Curatim IC 4						
Numéro d'autorisation							
Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro EC	Contenu (%)		
Perméthrine	m-phenoxybenzyl 3-(2,2- dichlorovinyl)-2,2- dimethylcyclopropa necarboxylate	Substance active	52645-53-1	258-067-9	6,493		
Neodol 91.5	Alcool d'alkyl (C9- C11) éthoxylé	Co-formulant	68439-46-3	-	40,0		